COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS BGAAP ORES ASSETS 30 JUIN 2026

Bilan consolidé de la situation financière au 30 juin 2026

En k€	30/06/2026	31/12/2025	DIFFERENCE
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	***4.682.045***	***4.531.348***	***150.697***
Immobilisations incorporelles	101.033	97.824	*3.209*
Immobilisations corporelles	4.572.755	4.425.267	*147.488*
Immobilisations financières	8.257	8.257	*0*
ACTIFS CIRCULANTS	***773.039***	***867.247***	***(94.208)***
Créances à plus d'un an	29.711	29.634	*77*
Stocks et commandes en cours d'exécution	145.503	138.656	*6.847*
Créances à un an au plus	271.238	280.686	*(9.448)*
Créances commerciales	*178.635*	*177.927*	*708*
Autres créances	*92.603*	*102.759*	*(10.157)*
Placements de trésorerie	6.460	6.929	*(469)*
Valeurs disponibles	35.395	99.578	*(64.183)*
Comptes de régularisation	284.732	311.762	*(27.031)*
TOTAL ACTIF	**5.455.084**	**5.398.595**	**56.489**
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	***2.123.317***	***2.070.902***	***52.415***
Apport	1.016.871	1.017.794	*(923)*
Plus-values de réévaluation	376.223	387.455	*(11.233)*
Réserves consolidées	623.651	557.349	*66.302*
Subsides en capital	106.572	108.303	*(1.731)*
INTERETS DE TIERS	***3***	***3***	***(0)***
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	***50.406***	***51.759***	***(1.353)***
Provisions pour risques et charges	14.882	15.659	*(777)*
Impôts différés et latences fiscales	35.523	36.100	*(577)*
DETTES	***3.281.359***	***3.275.931***	***5.428***
Dettes à plus d'un an	2.475.927	2.490.478	(14.551)
Dettes financières	*2.473.183*	*2.487.683*	*(14.500)*
Autres dettes	*2.744*	*2.795*	*(51)*
Dettes à un an au plus	695.001	672.828	22.174
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	*207.120*	*215.620*	*(8.500)*
Dettes financières	*60.000*	*0*	*60.000*
Dettes commerciales	*200.954*	*207.487*	*(6.533)*
Acomptes sur commandes	*111.002*	*116.601*	*(5.600)*
Dettes fiscales, salariales et sociales	*106.116*	*88.368*	*17.748*
Autres dettes	*9.810*	*44.752*	*(34.942)*
Comptes de régularisation	110.430	112.626	*(2.195)*
TOTAL PASSIF	**5.455.084**	**5.398.595**	**56.489**

Compte de résultats consolidé au 30 juin 2026

En k€	30/06/2026	30/06/2025	DIFFERENCE
CHIFFRE D'AFFAIRES	613.329	587.944	*25.385*
EN-COURS DE FABRICATION	1.775	657	*1.118*
PRODUCTION IMMOBILISEE	133.631	112.231	*21.400*
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	20.646	31.387	*(10.741)*
PRODUITS D'EXPLOITATION NON RECURRENTS	0	0	*0*
VENTES ET PRESTATIONS	**769.381**	**732.219**	**37.163**
APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES	(85.689)	(80.602)	*(5.087)*
SERVICES ET BIENS DIVERS	(289.461)	(286.748)	*(2.712)*
REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS	(163.739)	(161.591)	*(2.148)*
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(21.969)	(22.578)	*609*
COUTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS	**(560.858)**	**(551.519)**	**(9.339)**
EBITDA	**208.524**	**180.700**	**27.823**
AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR	(99.710)	(91.479)	*(8.231)*
REDUCTIONS DE VALEUR CREANCES COMMERCIALES	(2.245)	1.862	*(4.106)*
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	777	(2.518)	*3.295*
EBIT	**107.346**	**88.565**	**18.781**
PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS	214	199	*16*
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	2.693	2.508	*186*
PRODUITS FINANCIERS	**2.908**	**2.706**	**201**
CHARGES DES DETTES	(30.272)	(27.297)	*(2.975)*
AUTRES CHARGES FINANCIERES	(386)	(135)	*(251)*
CHARGES FINANCIERES	**(30.658)**	**(27.432)**	**(3.227)**
BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOTS	**79.595**	**63.840**	**15.755**
TRANSFERT AUX IMPOTS DIFFERES	**577**	**180**	**396**
IMPOTS SUR LE RESULTAT	(23.872)	(20.423)	*(3.450)*
REGULARISATION D'IMPOTS	49	(7)	*55*
IMPOTS SUR LE RESULTAT	**(23.824)**	**(20.429)**	**(3.394)**
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	**56.348**	**43.590**	**12.757**
TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES	**0**	**0**	**0**
BENEFICE (PERTE) CONSOLIDE(E) DE L'EXERCICE	**56.348**	**43.590**	**12.757**

Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation du groupe ORES

A. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué d'ORES Assets sc, intercommunale désignée gestionnaire de réseau de distribution de gaz et d'électricité (ci-après désignée « GRD » ou « ORES Assets ») et ses filiales. Celles-ci sont, d'une part, ORES sc, détenue à 99,72% et, d'autre part, de Comnexio, créée pour gérer les activités de « centre de contact » du Groupe et détenue à 93%. Dans ces deux filiales, le solde des actions est détenu par sept des intercommunales pures de financement associées dans ORES Assets (Finest, Finimo, Idefin, IEG, CENEO, IPFBW, Sofilux). A cela s'ajoute également une société détenue partiellement par ORES Assets, Atrias, détenue à concurrence de 16,67%. Du fait de l'influence notable d'ORES Assets sur cette société, le Groupe a décidé de la consolider par mise en équivalence. ORES sc et Comnexio réalisent leurs activités à prix de revient. Le résultat de chaque exercice est donc nul.

Le Groupe évolue dans un cadre particulier : la gestion des réseaux de distribution est une activité régulée à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre régulatoire, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs, encadre l'activité du Groupe. Il décrit notamment les principes ainsi que les modalités de détermination et de contrôle des tarifs, ceux permettant d'établir les revenus autorisés et donc les coûts pouvant être répercutés dans les tarifs. Il détermine également la rémunération des capitaux investis octroyés aux associés, fixe les taux d'amortissement, définit les soldes régulatoires et leur affectation, …

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et plus précisément en Wallonie, sur le territoire des communes pour lesquelles ORES Assets est désignée GRD. L'adresse du Groupe se situe Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies (Belgique), qui est également l'adresse du siège d'ORES Assets.

Les comptes consolidés d'ORES Assets au 30 juin 2026 ont été établis sur la base des règles d'évaluation arrêtées fin 2025 et annexées aux comptes annuels publiés à la Banque Nationale de Belgique.

B. COMMENTAIRES DES ÉVÈNEMENTS DU GROUPE ORES DU PREMIER SEMESTRE 2026

Tout au long du 1er semestre 2026, ORES a poursuivi l'ambition décrite dans son plan stratégique « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous » et la mise en œuvre des trois axes de cette stratégie. L'investissement massif dans les réseaux et la gestion des données a continué à mobiliser fortement ORES au cours du premier semestre 2026. Dans le prolongement de l'accélération observée ces dernières années, les programmes d'investissements se sont poursuivis à un rythme soutenu afin d'accompagner la transition énergétique, de renforcer la résilience des infrastructures et de répondre à l'évolution des besoins des utilisateurs du réseau. Ces investissements concernent tant le développement et la modernisation des réseaux que les projets liés à la digitalisation et à la gestion des données. Fin avril 2026, ORES a réuni ses parties prenantes afin de leur présenter son plan d'investissement électricité 2027-

2031. Fondé sur des hypothèses soutenues d'électrification des usages (chauffage, mobilité, industrie et production d'énergie renouvelable), ce plan vise à répondre aux défis croissants de capacité du réseau. Il a ensuite fait l'objet d'une consultation publique du 2 au 20 juin 2026, permettant aux parties prenantes et aux clients de formuler leurs observations sur les orientations proposées. Il a également été déposé auprès de la CWaPE, qui l'examine toujours au moment de rédiger ce rapport. Le déploiement généralisé des compteurs communicant sur le territoire d'ORES Assets s'est accéléré début 2026. Cet accroissement du rythme devrait se poursuivre vu l'objectif poursuivi de tripler le rythme de pose par rapport à 2025. Le 500.000ème compteur communicant a été posé le 8 mai. Les systèmes informatiques d'ORES ont également évolués pour permettre aux consommateurs de gérer leur consommation d'énergie de manière plus performante. S'ils y consentent, leurs données de consommation peuvent désormais être partagées avec des entreprises spécialisées qui, sur cette base, ont la possibilité de leur proposer des solutions concrètes et adaptées pour l'optimisation de leur consommation électrique.

Depuis fin 2025, ORES a entamé des échanges avec la CWaPE afin d'obtenir une révision des revenus autorisés 2025-2029. Les demandes de révision ont été déposées auprès du régulateur le 30 avril 2026 qui en poursuit l'analyse. Deux parties composent ces demandes de révision. La première partie correspond à l'impact à la hausse des coûts nécessaires à la réalisation des plans d'adaptation initialement validés par le régulateur (tant en ce qui concerne la hausse des prix des matières, des entrepreneurs que les coûts induits par les investissements complémentaires tels que le personnel, le stockage, la marge bénéficiaire équitable supplémentaire). La seconde partie correspond aux ruptures intervenues dans les activités du groupe depuis l'approbation des revenus autorisés (demandes de puissance, cybersécurité, décret juge de paix,…).
La nouvelle structure tarifaire en électricité, avec les nouvelles plages tarifaires du tarif bihoraire et l'introduction du tarif « Impact », a été mise en œuvre le 1er janvier 2026. Ces évolutions ont pour objectif d'encourager le déplacement des consommations d'électricité vers les périodes où l'énergie est la plus abondante et le réseau le moins sollicité, afin de notamment faciliter l'intégration des énergies renouvelables, limiter les pointes de consommation et accompagner l'électrification croissante des usages.
Le 19 mai 2026, la CWaPE a rendu un avis favorable sur la demande de modification de la subvention octroyée à ORES Assets dans le cadre du programme REPowerEU. À la suite de cela, le Gouvernement wallon a approuvé un arrêté le 16 juillet 2026 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon « REPowerEU » du 28 mars 2024. Cette modification alloue désormais l'entièreté de la subvention aux investissements relatifs aux compteurs communicants.
D'autres échanges ont également été menés avec la CWaPE concernant le calendrier d'adoption et les demandes d'évolution de la méthodologie tarifaire 2030-2034.
La fin juin 2026 a coïncidé avec validation par la CWaPE du modèle de contrat de raccordement flexible au réseau de distribution haute tension. Cette approbation constitue une avancée majeure pour la mise en œuvre de mécanismes permettant d'optimiser l'utilisation des capacités disponibles du réseau et de faciliter le raccordement de nouveaux utilisateurs.

Parmi les évènements financiers survenus au cours du 1er semestre 2026, mentionnons tout d'abord, les échanges entre ORES Assets et les représentants de ses associés afin de revoir la convention d'associés de mars 2025 relative à la politique de dividendes 2025-2039 d'ORES Assets. En effet, ORES Assets a activé la clause de révision de cette convention en raison de l'évolution des covenants financiers imposés par la

BEI et de la hausse des besoins d'investissement. ORES et la Banque européenne d'investissement ont signé le second prêt accordé dans le contexte de la modernisation de son réseau électrique et de sa contribution à la transition énergétique, celui de 170 millions d'euros. ORES Assets a conclu en juin 2026 une ligne d'escompte bancaire de 80 M€ afin de couvrir les besoins temporaires de trésorerie résultant du décalage entre la réalisation des investissements subsidiés et la perception effective des subsides.

Au début du mois de février, une mise en sécurité automatique du réseau basse pression a privé 12.000 clients de chauffage et d'eau chaude dans le centre-ville de Mons et sa périphérie directe. Les équipes techniques et logistiques ont été mobilisées massivement et ont bénéficié de l'appui de collègues de Sibelga, de RESA et d'entrepreneurs partenaires venus en renforts. Après sécurisation complète du réseau, les réparations ont pu avoir lieu et les opérations de réalimentation, avec priorité à la sécurité, se sont achevées au bout d'une semaine de travail. Les clients qui estimaient avoir été préjudiciés par la panne ont pu introduire une demande d'indemnisation en vue soit d'obtenir une indemnisation forfaitaire de 200€ soit de réclamer une indemnisation plus importante en démontrant ce dommage.

Les évènements suivants sont également à relever pour le 1er semestre 2026. Le 1er janvier 2026, le transfert de la commune de Brunehaut d'ORES Assets vers l'AIEG pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité est devenu effectif (il concernait 4.200 clients). Les modalités du transfert de la RAB électricité entre l'AIEG et ORES Assets ont également été finalisées pour la commune de Gesves et 4 villages de la Ville de Namur. Ces opérations ont conduit l'Assemblée générale d'ORES Assets du 21 mai 2026 à prendre acte du retrait des communes de Brunehaut et Gesves de la liste des associés.
ORES a poursuivi la transformation de son modèle organisationnel à travers le déploiement progressif du programme Tribe@ORES. Ce nouveau cadre de fonctionnement vise à renforcer la transversalité entre les métiers et les équipes informatiques, à accélérer la prise de décision et à améliorer la réalisation des projets stratégiques afin d'accroître l'agilité d'ORES et de soutenir la réalisation de ses ambitions stratégiques dans le contexte de la transition énergétique.
La confirmation du report de certaines obligations prévues par la CSRD dans le cadre de l'initiative européenne dite « Stop the Clock » a également été adoptée par l'Union européenne au cours de ce semestre.
La sécurité et la prévention sont demeurées au cœur des priorités du groupe. Les journées « 360° Prévention », réunissant près de 200 coordinateurs de chantier et entrepreneurs partenaires, ont favorisé le partage des bonnes pratiques et le renforcement de la culture commune de prévention. Cette dynamique a été prolongée par le lancement d'une vaste campagne interne visant à renforcer l'évaluation des risques et l'adoption des mesures de protection adaptées.
Par ailleurs, dans le cadre des décisions de sanction prises par la CWaPE à l'égard d'ORES et imposant à ORES de résoudre l'entièreté des blocages des points d'accès de longue durée qui empêchent ou retardent la transmission des données de clients vers leur fournisseur d'électricité, la Cour des marchés a rendu un arrêt en date du 24 juin 2026. La Cour a ainsi retenu l'argument d'ORES que les amendes journalières prononcées par la CWaPE et prévues de s'appliquer jusqu'à la résolution du dernier point d'accès bloqué ne pouvaient pas s'accumuler à l'infini. En faisant usage de son pouvoir de pleine juridiction, la Cour a demandé que les décisions de la CWaPE soient partiellement réformées pour assortir les amendes d'une modalité permettant à ORES de solliciter la cessation ou la suspension de l'amende si la résolution de tous les blocages s'avérait impossible ou excessivement onéreuse. A noter que la Cour a toutefois rejeté les autres moyens défendus par ORES dans le cadre de ce recours.

Pour terminer, relevons que le premier semestre 2026 a également été marqué par une attention accrue portée aux enjeux de capacité des réseaux électriques. Dans ce contexte, ORES a poursuivi la réflexion sur le déploiement de solutions techniques, favorisant notamment la flexibilité, afin d'accompagner l'électrification croissante des usages tout en préservant la qualité et la sécurité de l'alimentation électrique.

C. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Comme indiqué dans les faits marquants de l'année, depuis fin 2025, ORES a entamé des échanges avec la CWaPE afin d'obtenir une révision des revenus autorisés 2025-2029. Les demandes de révision ont été déposées auprès du régulateur le 30 avril 2026 qui en poursuit l'analyse. Deux parties composent ces demandes de révision. La première partie correspond à l'impact à la hausse des coûts nécessaires à la réalisation des plans d'adaptation initialement validés par le régulateur (tant en ce qui concerne la hausse des prix des matières, des entrepreneurs que les coûts induits par les investissements complémentaires tels que le personnel, le stockage, la marge bénéficiaire équitable supplémentaire). La seconde partie correspond aux ruptures intervenues dans les activités du groupe depuis l'approbation des revenus autorisés (demandes de puissance, cybersécurité, décret juge de paix,…).

Par ailleurs, le 19 mai 2026, la CWaPE a rendu un avis favorable sur la demande de modification de la subvention octroyée à ORES Assets dans le cadre du programme REPowerEU. À la suite de cela, le Gouvernement wallon a approuvé un arrêté le 16 juillet 2026 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon « REPowerEU » du 28 mars 2024. Cette modification alloue désormais l'entièreté de la subvention aux investissements relatifs aux compteurs communicants.

D. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1) Éléments du compte de résultats consolidé au 30 juin 2026

En k€	30/06/2026	30/06/2025
VENTES ET PRESTATIONS	769.381	732.219
COUTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(662.036)	(643.654)
BENEFICE D'EXPLOITATION (EBIT)	**107.346**	**88.565**
PRODUITS FINANCIERS	2.908	2.706
CHARGES FINANCIERES	(30.658)	(27.432)
BENEFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	**79.595**	**63.840**
TRANSFERT AUX IMPOTS DIFFERES	**577**	**180**
IMPOTS SUR LE RESULTAT	**(23.824)**	**(20.429)**
BENEFICE DE L'EXERCICE	**56.348**	**43.590**
TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES	**0**	**0**
BENEFICE CONSOLIDE DE L'EXERCICE	**56.348**	**43.590**

La REMCI, rémunération équitable moyenne des capitaux investis, est la rémunération à laquelle ORES Assets a droit, conformément à la méthodologie tarifaire, pour son activité « Gestion des Réseaux ». Elle constitue l'essentiel du bénéfice du Groupe et s'élève à 53.417 k€ au 30 juin 2026 contre 51.733 k€ fin juin 2025, soit une augmentation de 1.684 k€. Cette évolution s'explique essentiellement par la croissance des investissements.

À partir de 2026, la REMCI est calculée selon deux taux distincts : un premier applicable à la RAB hors plus-value de réévaluation et un second applicable à la plus-value de réévaluation. Le taux WACC appliqué à la RAB rémunérée demeure inchangé sur la période 2025-2029 et s'établit à 2,409%. Le taux applicable à plus-value est quant à lui dégressif et s'élève à 2,168% pour l'exercice 2026.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 613.329 k€ contre 587.944 k€ à fin juin 2025. Il comprend principalement les redevances de transit facturées aux fournisseurs d'énergie, les ventes d'énergie aux clients protégés, les soldes régulatoires ainsi que les produits relatifs aux travaux pour compte de tiers.

Les redevances de transit (613.641 k€) sont en légère hausse, aussi bien en électricité (+15.481 k€) qu'en gaz (+808 k€). Cette évolution est issue de la hausse des tarifs périodiques de distribution, partiellement compensée par une baisse des volumes facturés (-1% en électricité et -5% en gaz).
Le mouvement de l'exercice 2026 relatif aux soldes régulatoires de transport et de distribution s'élève à -50.397 k€. Il résulte, d'une part, de la prise en résultat des soldes du passé, affectés conformément aux décisions de la CWaPE, pour un montant total de -37.757 k€, se décomposant comme suit :

- Solde distribution électricité : -27.803 k€
- Solde transport électricité : -1.867 k€
- Solde distribution gaz : -8.087 k€

D'autre part, il intègre l'estimation des soldes au 30 juin 2026, pour un montant net de -12.640 k€, réparti comme suit :

- Solde distribution électricité : -8.653 k€
- Solde transport électricité : 8.540 k€
- Solde distribution gaz : -12.527 k€

Concernant le fluide électricité, la hauteur du passif régulatoire au 30 juin 2026 s'explique principalement par l'évolution combinée du prix d'achat et du volume des pertes en réseau, à un niveau plus bas que celui défini lors de l'approbation du revenu autorisé, ainsi que par des charges moins importantes émanant de factures émises dans le cadre du processus de réconciliation financière.

La hauteur du passif régulatoire gaz au 30 juin 2026 est issu principalement du volume du chiffre d'affaires de la redevance de transit, plus élevé que celui budgété.

2) Éléments du bilan consolidé au 30 juin 2026

Le total bilantaire s'élève à 5.455.084 k€ par rapport à 5.398.595 k€ à fin décembre 2025.

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 101.033 k€ au terme du premier semestre 2026, contre 97.824 k€ à fin 2025. Elles sont principalement constituées de dépenses liées à des projets informatiques et à des frais de développement, notamment dans le cadre des programmes Smart Grids (développement de réseaux intelligents), Smart Metering (déploiement de compteurs communicants) et NEO (mise en œuvre du nouvel environnement SAP).

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 4.572.755 k€ à fin juin 2026 par rapport à 4.425.267 k€ au 31 décembre 2025 (+147.488 k€). Cette évolution s'explique principalement par les nouveaux investissements nets réalisés au cours du premier semestre (253.105 k€), après déduction des interventions clientèle (39.904 k€). Les principaux éléments venant atténuer cette hausse sont les amortissements pratiqués sur les immobilisés (92.404 k€) ainsi que l'enregistrement d'un montant estimé de 9.919 k€ destinée à couvrir les désaffectations d'immobilisations corporelles intervenues au cours des six premiers mois de l'exercice 2026.

Il convient également de souligner l'impact des modifications du périmètre de gestion intervenues en 2026, à savoir la cession de la commune de Brunehaut au 1er janvier 2026 à l'AIEG, ainsi que la vente, en mai 2026, du réseau de distribution électricité de la commune de Gesves, concomitamment à l'acquisition du réseau de distribution électricité de quatre villages situés sur le territoire de la Ville de Namur (effet net sur la RAB de 967 k€).

Les immobilisations financières d'un montant de 8.257 k€, inchangé par rapport à la situation de fin décembre 2025, sont constituées :

- D'une participation dans Igretec et dans Laborelec pour 17 k€ ;
- D'une participation dans Atrias, cette société étant mise en équivalence pour 3 k€ ;
- Du solde de l'avance à la société à Atrias pour 8.230 k€ ;
- D'autres garanties et cautionnements pour une valeur de 7 k€.

Les créances à plus d'un an s'élèvent à 29.711 k€ à fin juin 2026, par rapport à 29.634 k€ au 31 décembre 2025. Ce poste reprend à la fois les créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP dont le projet s'est terminé en 2019 et, d'autre part, à la suite de l'AGW EP[1] prévoyant le remplacement sur une période de dix ans, de 2020 à 2029 inclus, de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED. Cette rubrique reprend également un montant de 23.518 k€, qui correspond à la partie des subsides à recevoir à long terme de la Région wallonne. En effet, des subsides ont été accordés à ORES à hauteur de 146.858 k€, dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW) et dans le cadre de REPowerEU (par l'intermédiaire de l'Union Européenne).

[1] L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

Sur une enveloppe totale de 146.858 k€, ORES Assets a reçu, à fin juin 2026, 44.494 k€ (montant inchangé par rapport à décembre 2025). Le solde à recevoir s'élève à un montant de 102.364 k€, dont 23.518 k€ à long terme, et 78.846 k€ à court terme (voir le commentaire de la rubrique « autres créances » ci-dessous).

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à 145.503 k€ et sont composés de marchandises (130.861 k€) ainsi que des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes (14.642 k€). L'évolution à la hausse du stock de marchandises est issue d'une volonté de redimensionnement des stocks d'articles critiques ou sensibles, d'une augmentation des activités, notamment en lien avec la transition énergétique, nécessitant un stock adéquat et de chantiers en attente d'exécution.

Les créances commerciales s'élèvent à 178.635 k€ et demeurent globalement stables par rapport au 31 décembre 2025 (177.927 k€). Elles se composent notamment des créances détenues sur les fournisseurs d'énergie au titre de la facturation des redevances de transit, des créances liées à la clientèle protégée et aux clients sous « fournisseur X » dans le cadre des obligations de service public (OSP) ainsi que des notes de crédit à recevoir.

La rubrique « autres créances » s'établit à 92.603 k€ au 30 juin 2026, contre 102.759 k€ à fin 2025. Elle comprend principalement les impôts et précomptes à récupérer (1.466 k€), les créances relatives aux dommages causés par des tiers (1.950 k€), les montants à recevoir dans le cadre des ventes de créances (3.745 k€) ainsi que les créances à court terme sur la Région wallonne au titre des subsides (78.845 k€) et du tarif Prosumer (3.098 k€).

Des placements de trésorerie (6.460 k€) sont observés au terme du premier semestre, et sont en baisse de 469 k€ par rapport à fin 2025. Ils sont principalement constitués de placements en SICAV et sur comptes à terme.

Les valeurs disponibles (35.395 k€ contre 98.172 k€ fin 2025) regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (284.732 k€ contre 311.762 k€ fin décembre 2025) comprennent notamment les actifs régulatoires relatifs au transport et à la distribution pour 213.720 k€ (252.161 k€ à fin 2025), la redevance de voirie gaz (14.564 k€), le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge (2.440 k€), ainsi que des charges diverses à reporter pour un montant de 39.687 k€.

Passif

Les apports disponibles et indisponibles s'élèvent au 30 juin 2026 à 1.016.871 k€ et sont en diminution de 923 k€ par rapport à la situation du 31 décembre 2025 (1.017.794 k€). Cette variation résulte de la sortie de la commune de Brunehaut, dont la scission partielle décidée en 2025, a pris effet comme prévu au 1er janvier 2026 (voir également la rubrique des immobilisés).

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élève à 376.223 k€ au 30 juin 2026. Elle correspond à la différence initiale constatée entre la RAB (Regulatory Asset Base) et la valeur comptable de ces immobilisations.

Cette plus-value est progressivement réduite par la comptabilisation de son amortissement au taux de 2% l'an. Par ailleurs, la sortie de la commune de Brunehaut a eu un impact de 902 k€ sur les comptes du premier semestre 2026.

Les réserves consolidées (623.651 k€) sont en hausse de 66.302 k€ par rapport à la situation du 31 décembre 2025. L'évolution s'explique par :

- Le transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 10.330 k€ (à partir de la rubrique « Plus-value de réévaluation ») ;
- La sortie de la commune de Brunehaut (-376 k€) ;
- Le report du bénéfice enregistré à fin juin 2026 d'un montant de 56.348 k€.

Le compte subsides en capital (106.572 k€) comprend principalement un montant de 106.570 k€ relatif aux subsides accordés à ORES Assets dans le cadre de l'accélération de la transition énergétique (REPowerEU et PRW). Ces subsides étant soumis à l'impôt des sociétés au taux de 25%, le montant comptabilisé dans cette rubrique correspond au montant net (75%), tandis que la quote-part relative à l'impôt est comptabilisée en impôts différés pour un montant de 35.523 k€. Au 30 juin 2026, des investissements cumulés de 111.486 k€ ont été réalisés, générant une prise en résultat de ce subside de 2.306 k€ (y compris les impôts différés).

Les intérêts de tiers représentent la quote-part des filiales ORES et Comnexio cédée par ORES Assets aux intercommunales pures de financement.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 14.882 k€ à fin juin 2026, contre 15.659 k€ au 31 décembre 2025. Cette rubrique comprend principalement une provision constituée dans le cadre des travaux à effectuer pour vectoriser les plans des réseaux de distribution, dont le solde atteint 10.131 k€ à fin juin. Les provisions environnementales s'élèvent quant à elles à 3.619 k€, soit un montant inchangé par rapport à la situation du 31 décembre 2025. Le solde résiduel se compose de provisions pour litiges sociaux ainsi que de provisions diverses.

Les dettes à plus d'un an s'établissent à 2.475.927 k€, contre 2.490.478 k€ à la clôture de l'exercice 2025. Elles sont principalement constituées d'emprunts contractés auprès des établissements de crédit (1.839.672 k€) ainsi que de diverses émissions d'emprunts obligataires contractés par le Groupe (630.000 k€) afin de financer les investissements dans les réseaux, de couvrir les autres besoins généraux et de rembourser les emprunts venant à échéance. L'évolution observée au cours du premier semestre résulte principalement de la souscription d'un nouvel emprunt bancaire de 30.000 k€ et du transfert vers les dettes à un an au plus de la quote-part des emprunts venant à échéance dans les douze mois, pour un montant de 44.500 k€.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année, d'un montant de 207.120 k€, correspondent au capital des emprunts bancaires à rembourser au cours des douze prochains mois.

Les dettes financières à court terme atteignent 60.000 k€ au 30 juin 2026. Elles comprennent une ligne de crédit souscrite au cours du premier semestre 2026, en lien avec le préfinancement des subsides à recevoir dans le cadre des programmes REPowerEU et du Plan de Relance de la Wallonie (PRW).

Les dettes commerciales s'élèvent à 200.954 k€ à la clôture du premier semestre 2026, en légère diminution par rapport à leur niveau au 31 décembre 2025. Elles reprennent essentiellement les montants des factures ouvertes à payer aux fournisseurs ainsi que les factures à recevoir.

Les acomptes reçus sur commandes, d'un montant de 111.002 k€, comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (obligations de service public), ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 106.116 k€ au 30 juin 2026, contre 88.368 k€ au 31 décembre 2025. Elles se composent :

- De dettes fiscales pour un montant de 32.209 k€ comprenant le solde de précompte professionnel à verser ainsi que la provision fiscale calculée sur la base du résultat du premier semestre 2026 ;
- De TVA à payer sur les opérations du mois de juin 2026, pour un montant de 10.614 k€ ;
- De dettes salariales et sociales pour un montant de 63.293 k€, incluant les provisions relatives aux primes à payer (gratifications) et aux rémunérations (congés non pris, heures supplémentaires et jetons de présence), les dettes envers l'ONSS, ainsi que la provision pour pécule de vacances à payer en 2027 et diverses cotisations annuelles, notamment auprès de l'INAMI.

La rubrique « Autres dettes » s'élève à 9.810 k€ à fin juin 2026 (44.752 k€ fin 2025). Elle est principalement composée du solde du compte courant lié au fonds social ainsi que de remboursements à effectuer, soit en attente d'informations permettant leur traitement, soit déjà générés mais dont le paiement effectif interviendra après la clôture de juin 2026.

La diminution de cette rubrique s'explique principalement par le paiement, en juin 2026, du solde du dividende à la suite de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale. Elle résulte également de la consommation progressive des avances reçues de la Région wallonne dans le cadre du tarif Prosumer, mesure arrivée à échéance en décembre 2023.

Les comptes de régularisation du passif, dont le solde s'établit à 110.430 k€ au 30 juin 2026, regroupent notamment la redevance de transit non relevée (RTNR) pour 89.048 k€, des charges financières à reporter relatives aux emprunts obligataires, aux emprunts bancaires et aux billets de trésorerie pour 13.758 k€, ainsi que la quote-part de l'acompte sur la redevance de voirie gaz restant à verser à la Région wallonne (2.709 k€).

Tél.: +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

Rapport du commissaire au conseil d'administration de ORES ASSETS SC sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe comprenant la situation financière de ORES ASSETS SC au 30 juin 2026 ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d''informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes.

Battice, 19 octobre 2026

Christophe Colson (Signature)
Digitally signed by Christophe Colson (Signature)
DN: cn=Christophe Colson (Signature), c=BE

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christophe COLSON*
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, a private limited liability company under Belgian law, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.